

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 09 janvier 2025

Délibération n° 2025-01-01

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 03/01/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 03/01/2025
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Sarah BOURSIER ; Jean-Philippe VIVET.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 08 janvier 2025
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 09 janvier 2025
Mylène LARRIEU a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 06 janvier 2025
Carine REY a donné procuration à Éva BELIN en date du 09 janvier 2025
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07 janvier 2025

Absents :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Modification des Commissions de travail.

VU la délibération n° 2024-03-03 du conseil municipal du 07 mars 2024, portant modification des compositions des commissions de travail et abrogeant les délibérations n° 2020-07-09 du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 et n° 2023-02-05 du conseil municipal du 02 février 2023,

Considérant les démissions successives des élus des Listes « Vivr'Ondres » et « Ondres, commune citoyenne »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider les modifications suivantes :



1. Commission Urbanisme, patrimoine, voirie et mobilité

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Pierre PASQUIER	1	Mylène LARRIEU	1	Jean-Philippe VIVET
2	François TRAMASSET	2	Alain CALIOT		
3	Senay OZTURK				
4	Vincent POURREZ				
5	Vincent BAUDONNE				

2. Commission Environnement et développement durable

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Nadine DURU	1	Sarah BOURSIER	1	Jean-Philippe VIVET
2	Carine REY	2	Alain CALIOT		
3	Jean-Pierre LABADIE				
4	Sonia DYLBAITYS				
5	Vincent POURREZ				

3. Commission Développement économique et tourisme

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Jérôme NOBLE	1	Maya SUBERBIE	1	Jean-Philippe VIVET
2	Cyril DURU	2	Mylène LARRIEU		
3	Christian BURGARD				
4	Miguel FORTE				
5	Davy CAMY				

4. Commission Education, enfance et jeunesse

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Christine VICENTE	1	David PERRIARD	1	Jean-Philippe VIVET
2	Carine REY	2	Christel EYHERAMOUNO		
3	Sandrine COELHO				
4	Cindy ESPLAN				
5	Miguel FORTE				



5. Commission Culture, sport et associations

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Frédéric LAHARIE	1	Sarah BOURSIER	1	Jean-Philippe VIVET
2	Bertrand LEIRIS	2	Alain CALIOT		
3	Sandrine COELHO				
4	Cyril DURU				
5	Jean-Pierre LABADIE				

6. Commission Solidarité et logement

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Catherine VICENTE-PAUCHON	1	David PERRIARD	1	Jean-Philippe VIVET
2	Nadine DURU	2	Christel EYHERAMOUNO		
3	François TRAMASSET				
4	Sandrine COELHO				
5	Sonia DYLBAITYS				

7. Commission Finances

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres, commune citoyenne
1	Serge ARLA	1	Maya SUBERBIE	1	Jean-Philippe VIVET
2	François TRAMASSET	2	Mylène LARRIEU		
3	Christine VICENTE				
4	Christian BURGARD				
5	Vincent BAUDONNE				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (vote à main levée sur proposition de Madame le Maire, acceptée à l'unanimité des voix),



DÉCIDE

ARTICLE 1. Les modifications sus-visées sont validées.

ARTICE 2. La présente délibération abroge et remplace la précédente délibération n° 2024-03-03 du conseil municipal du 07 mars 2024.

ARTICLE 3. Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 10 janvier 2025,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 14 / 01 / 2025
- après télétransmission électronique le 14 / 01 / 2025
- et mise en ligne sur le site de la commune le 14 / 01 / 2025